



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 12 octobre 2018

Communiqué de Presse

Gestion des sangliers : la Préfète de la Dordogne réunit une table-ronde pour explorer de nouvelles solutions

En réponse à la sollicitation de la profession agricole et après une visite sur le terrain le 25 septembre dernier, Madame la Préfète de la Dordogne a réuni en préfecture, une table-ronde sur la gestion du sanglier, mardi 9 octobre 2018. Cette rencontre associait autour des services de l'État, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'association des lieutenants de loupeterie, la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, le Groupement de défense sanitaire et la Fédération départementale des chasseurs.

Après une analyse du début de la saison de chasse 2018-2019, la direction départementale des territoires a présenté un bilan des opérations administratives réalisées au cours des trois dernières saisons, qui montre trois secteurs sur lesquels les dégâts de sangliers sont les plus importants à savoir les zones périurbaines de Périgueux et Bergerac, le Sarladais, et le nord du Périgord Vert.

Un bilan des procédures engagées suite à des infractions pouvant avoir un impact sur les dégâts de sangliers, a ensuite démontré le renforcement des contrôles sur ces thématiques des services de l'État et de l'ONCFS, en lien avec la DDCSPP pour les enjeux sanitaires.

Des contrôles associant ces trois services ont notamment été menés sur des élevages de sangliers pour la première fois en 2018, et sont appelés à se renouveler dès 2019.

A l'issue de ces constats, plusieurs pistes d'actions nouvelles ont été analysées, et les mesures suivantes ont été retenues :

- révision des modalités de définition des points noirs, en prenant en compte les déclarations de dégâts par le biais d'une application accessible sur le site internet de la chambre d'agriculture ;
- transmission aux maires d'un *vademecum* leur rappelant la procédure pour procéder à l'abattage des animaux hybrides ;
- poursuite des missions administratives réalisées par les lieutenants de loupeteries, en procédant à des tirs de nuit lorsque cela est possible ;
- accompagnement de la structuration d'une filière de valorisation de la viande de sanglier prélevée à la chasse.

En complément de ces mesures, un groupe de travail doit :

- proposer des modalités de désignation de médiateurs entre chasseurs et agriculteurs sur les secteurs les plus conflictuels,
- définir les modalités de développement du piégeage, pour lequel l'État financera l'équipement en cages à sangliers des lieutenants de louveterie.

Les conclusions de ce groupe de travail seront présentées lors d'une prochaine cellule de veille sur la gestion du sanglier qui se réunira début décembre.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
